



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 8 mars 2018**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	Mme	Valérie Sella	présidente
	Mme	Line Müller	vice-présidente
	Mme	Ania Schwab	secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Julia Collis, Cécilia Hauser, Corinne Ménétrety, Paola Sanz Velasco	
Conseillers municipaux	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Daniel Jauch, Marc Jaquet, François Mégevand	
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme	Amandine Mayer-Sommer	conseillère municipale
	MM.	Jean-François Jordan, Jacques Petitpierre	conseillers municipaux
		Michel Vazquez	secrétaire général

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de la stratégie 2018-2022 de la Fondation de la Pallanterie par le Comité de cette dernière
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2018
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de l'Exécutif
5. Divers.

La **Présidente** ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées.

1. Présentation de la stratégie 2018-2022 de la Fondation de la Pallanterie par le Comité de cette dernière

La **Présidente** accueille les représentants du Comité de direction de la Fondation de la Pallanterie, soit : Masha-Hélène Alimi, Directrice, Moreno Sella, Président, et Olivier Morzier, Secrétaire. Puis, elle donne la parole au **Maire** qui souhaite la bienvenue à Masha-Hélène Alimi et se réjouit d'écouter Moreno Sella et Olivier Morzier par rapport au développement de la zone. Les choses avancent à grands pas du côté du bâtiment P9 et l'installation des futurs artisans comme de la voirie de Collonge-Bellerive est imminente. La modification de zone, qui est désormais acquise, présente quelques questionnements. Des choix stratégiques et financiers seront à faire du côté communal, tant à Meinier qu'à Collonge-Bellerive. Les élus doivent donc être informés en toute transparence des intentions de la Fondation afin que les communes puissent avancer main dans la main, conclut-il avant de passer la parole à **Moreno Sella**.

Ce dernier détaille en quelques mots l'organigramme de la Fondation ; la création d'un Comité de Direction et d'une Direction permettra au Conseil de fondation de sortir de l'opérationnel pour se consacrer à la stratégie. En effet, la Fondation a pour mission de gérer et de développer la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie. Ses objectifs sont : exploitation de l'ensemble de la zone, développement de nouveaux projets sur la zone et réalisation des études nécessaires permettant le développement de la nouvelle zone.

Après un bref résumé des comptes, qui sont actuellement en cours de révision, il rappelle quelques dates clés, de la création de la Fondation le 25 avril 1997 jusqu'à l'adoption du Plan Directeur pour l'extension de la zone avec le déclassement de 55'000 m². Le déplacement du gazoduc, réalisé en 2014-2015, était une condition *sine qua non* pour faire adopter ledit Plan Directeur, souligne Moreno Sella.

Le P9 est le dernier bâtiment construit dans la zone 1. La densité de ceux de la zone 2 sera augmentée conformément aux exigences du Conseil d'État ; les bâtiments seront donc plus hauts (17 mètres). Le P9 est un projet intercommunal ; la livraison est prévue pour l'été 2018 et 60 % des surfaces sont d'ores et déjà réservées. Le planning et le budget sont confirmés, se réjouit Moreno Sella. D'ici la fin de l'été, la zone 1 accueillera environ 1'000 employés au total.

Alors que Julia Collis rejoint la séance, Moreno Sella délivre quelques explications sur l'extension de la zone 2 qui sera subdivisée en 5 blocs (A, B, C, D, E) ; les blocs B, D et A seront les premiers développés. Pour cela, il faudra d'abord créer un bassin de rétention, des dessertes, des trottoirs, des aménagements cyclables, des canalisations, des arrivées d'eau, les télécommunications, etc.

Paola Sanz Velasco rejoint la séance.

Tous les aménagements extérieurs devront préalablement faire l'objet d'une demande d'autorisation. **Moreno Sella** indique que des études sont en cours avec la DGT et les services de l'État afin d'analyser les questions de mobilité sur ce secteur qui est déjà saturé. En effet, avec le développement de la zone 2, le nombre d'employés devrait doubler d'ici 10 à 15 ans. Une étude d'impact sera prochainement lancée.

Les exigences de l'État portent aussi sur la création d'espaces naturels, de plantations, etc. Les toitures seront végétalisées. Lors du déclassement de la zone, les services de l'État ont modifié le périmètre du Plan Directeur de la zone 2. La route de Compois marque désormais la limite entre les deux.

Moreno Sella livre des explications sur les hauteurs des futurs bâtiments, la zone 2 étant située sur une cuvette du terrain, puis évoque les lignes de toitures à 17 mètres. **Olivier Morzier** précise que les hauteurs sur la zone 1 sont de 10 mètres sur attique. Le P6 pourrait par exemple faire l'objet d'une surélévation puisqu'il est maintenant en zone 2.

Pour réussir le challenge de l'extension de la zone 2, la Fondation devra tout d'abord acquérir les terrains. **Moreno Sella** évoque les problèmes fiscaux apparus suite à la récente entrée en force d'un arrêté du TF. Désormais, les paysans qui vendent des terrains sont taxés à hauteur du revenu. Les taxes totales s'élèvent au minimum à 75 % sur la plus-value. Avec le déclassement d'un terrain agricole en terrain artisanal, le propriétaire ayant fait l'objet d'une dotation doit également reverser un prorata aux autres héritiers. Cet arrêté a bloqué tous les projets sur le canton de Genève, déplore Moreno Sella. Des discussions sont en cours avec les propriétaires concernés que la Fondation accompagne beaucoup afin de trouver des solutions, chaque cas étant particulier.

Le second problème auquel doit faire face la Fondation, c'est la relocalisation/délocalisation. En effet, les chevaux du manège occupent actuellement certains terrains. Il faudrait donc les relocaliser un peu plus loin dans la campagne. Or le manège est situé sur un terrain de l'État dont les services ont octroyé un DDP pour 60 ans en même temps qu'ils acceptaient le Plan Directeur de la zone 2. Un échange de bons procédés avec l'État pourrait avoir lieu, espère Moreno Sella.

Pour les projets dépassant les 500 places de parking, la loi fédérale sur l'environnement impose une notice d'impact. Cette étude doit évaluer les impacts sur l'environnement et traiter les questions de mobilité. L'avantage, c'est qu'il s'agit d'un puissant outil de communication, précise Moreno Sella. De par sa valeur informative, celui-ci pourrait même permettre d'anticiper les oppositions. Néanmoins, la Fondation ne pourra pas déposer de demande d'autorisation pour les aménagements extérieurs tant que les questions fiscales et équines n'auront pas été résolues.

Il résume le planning intentionnel de la phase 1 (2019-2022) et de la phase 2 (2023-2027). Le coût pour financer l'extension de la zone 2 sur 10 ans (acquisition des terrains pour les dessertes et les bâtiments, équipement de la zone, gestion des projets, expertises et conseils) s'élève à environ 15 millions. Un tiers de ce montant serait couvert par la taxe d'équipement et 10 millions faire l'objet d'un emprunt.

Le Conseil de fondation et le Bureau réfléchissent actuellement à trois possibilités : un financement direct par la Fondation seule, un financement par les communes, ou alors une garantie des communes sur un emprunt souscrit par la Fondation. Les deux Exécutifs devront également se positionner. Moreno Sella délivre quelques explications sur les trois options possibles tout en soulignant le fait que la décision sera prise par les Exécutifs et le Conseil de fondation dans l'intérêt des communes. Des questions se poseront également à propos du financement des dessertes et de leur entretien.

Pour conclure, Moreno Sella rappelle que 7 à 8 administrateurs sur 12 arriveront à la fin de leur mandat en 2020. C'est une des raisons qui ont motivé la création d'une direction et d'une équipe pérenne afin de conserver la substance de tout ce qui a été réalisé jusque-là.

Moreno Sella remercie chaleureusement les représentants de Meinier qui siègent actuellement au Conseil de fondation ainsi que l'Exécutif, et tout particulièrement Etienne Murisier, pour leur soutien sans faille.

Le Maire remercie à son tour le Conseil de fondation pour tout le travail accompli jusque-là. Il rappelle que les sujets traités sont multiples et évolutifs. Les membres du Conseil doivent être motivés, innovants, et chercher chaque jour des solutions pour avancer. Il souligne que, sur les 6 représentants de Meinier actuellement élus au sein du Conseil de fondation, 5 quitteront

leurs fonctions en 2020. Il faudrait réfléchir dès maintenant à la relève, souligne-t-il, afin de faire fructifier l'héritage laissé par Moreno Sella et ses pairs. Il encourage les intéressés à s'annoncer puis propose de passer aux questions.

Corinne Ménétreay demande quel risque courrait la Commune si elle se portait garante pour la Fondation dans le cadre d'un emprunt. Moreno Sella indique que la Commune ne courrait pas de risque. Certes, la garantie serait inscrite au bilan ; dans le cas d'une mise en faillite de la Fondation, la Commune pourrait être interpellée par les créanciers sur la base de ladite garantie. Il estime personnellement que ce risque est nul, car la zone artisanale génère assez de revenus pour absorber d'éventuelles pertes sur une vingtaine d'années.

Sur deux autres questions de **Corinne Ménétreay**, Moreno Sella confirme que les questions fiscales et équinées devront être réglées d'ici fin 2018 afin que les aménagements extérieurs puissent être réalisés. Tous les bâtiments seront à niveau sur la zone (17 mètres) grâce à la configuration en cuvette du terrain.

Enrico Castelli demande si le FIA pourrait être sollicité par rapport à l'aspect fiscal de ce dossier. Moreno Sella indique que ce fonds prendra en charge tous les bassins de rétention et que des discussions sont en cours par rapport au grand bassin de rétention. Aucun fonds n'est en revanche dédié aux questions de fiscalité. Il précise sur une autre question d'**Enrico Castelli** que tous les coûts prévisibles sont compris dans le montant de 15 millions. La subvention du FIA ne sera connue qu'au moment de la requête en autorisation de construire. Les SIG pourraient aussi prendre une partie des canalisations en charge.

José Burgos voudrait savoir si, dans le cas où la Fondation ne pourrait acquérir qu'une partie des terrains, le projet resterait viable dans sa globalité, financièrement parlant. La Fondation ne démarrera pas un projet qui ne serait pas rentable, assure **Moreno Sella**.

Selon **le Maire**, et dans le cas où les communes financeraient les 10 millions (hors taxe d'équipement), cette somme serait répartie pour moitié sur Collonge-Bellerive et Meinier. Sur une question du Maire, **Moreno Sella** précise que les parcelles que les propriétaires ont refusé de vendre n'ont pas été incluses dans les 10 millions, hormis les parcelles nécessaires à l'élargissement des routes, précise **Olivier Morzier**. **Moreno Sella** rappelle que la Fondation devra d'abord acquérir les terrains destinés aux dessertes, puis au développement des bâtiments. Il répète que si le projet n'est pas rentable, la Fondation ne le fera pas démarrer.

Serait-il possible d'estimer les entrées fiscales ? demande **Enrico Castelli**. L'Exécutif connaît les entrées actuelles, indique **Moreno Sella** avant de rappeler que la Fondation est à but non lucratif et a pour objectif de favoriser les artisans. Il relève que les aspects fiscaux sont différents à Meinier et à Collonge-Bellerive (taxe professionnelle, centime additionnel, etc.).

Marc Jaquet demande si le fait de se porter garant aurait un impact sur la capacité financière de la Commune. Que se passerait-il par exemple si Meinier souhaitait souscrire un emprunt pour un autre projet ? **Moreno Sella** explique que le rôle de la Commune est important, mais qu'une garantie de sa part pourrait potentiellement la péjorer d'un futur accès à des capitaux.

En prolongement au débat de la veille par rapport à la traversée du lac, **Enrico Castelli** demande quels sont les impacts ou opportunités pour la zone artisanale. **Moreno Sella** indique qu'il n'y en a pas ; d'ailleurs, la zone artisanale est en dehors du périmètre de l'éventuel échangeur selon la DGT. **Le Maire** relève que le nœud de la Pallanterie risque de perdurer encore longtemps.

Le Conseil municipal sera tenu informé de la suite des discussions, assure **le Maire**. La question des garanties pourrait effectivement poser un souci, car la Commune doit aussi préserver ses capacités à développer ses propres projets. **Moreno Sella** précise que ce problème pourrait disparaître de lui-même au vu des taux d'intérêts négatifs et du différentiel actuel.

Le **Maire** remercie Masha-Hélène Alimi, Moreno Sella et Olivier Morzier pour toutes ces explications et propose 5 minutes de pause.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2018

Le procès-verbal est approuvé avec les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Daniel Jauch** demande une 1^{ère} correction en page 3, point 1, avant-dernier paragraphe :
 - ➔ « Il trouve cet amateurisme **de l'architecte** scandaleux. » **Daniel Jauch** tient à ajouter qu'il **reconnait pour sa part que l'Exécutif a suivi le chantier avec beaucoup de sérieux et qu'il n'est pas responsable de ce fâcheux dépassement financier.**
- **Christophe Berthelet** suggère une 2^{ème} correction, page 5, point 1, avant-dernier paragraphe :
 - ➔ « Une discussion s'engage par rapport à cette responsabilité, certains Conseillers municipaux, **dont Christophe Berthelet,** évoquant la possibilité d'engager une procédure à l'encontre d'Orazio Spuri Nisi. »
- Sur une question d'**Ania Schwab** par rapport à la page 12, point 7, lettre g), **Marc Jaquet** précise que la caisse de secours gère la retraite des pompiers.

3. Communications du Bureau du Conseil

a) **10 ans des EPI**

La **Présidente** annonce que les EPI, qui fêtent cette année leur 10^{ème} anniversaire, ont communiqué par courrier plusieurs dates à réserver. Des informations détaillées seront transmises au fur et à mesure des événements.

b) **Challenge Hockey 2018**

L'association Genève Futur Hockey convie tous les Conseillers municipaux à la 2^{ème} édition du Challenge Hockey des Élus genevois qui aura lieu le vendredi 13 avril 2018 à la patinoire des Vernets, indique la **Présidente** en faisant circuler les invitations.

c) **Conseil de fondation de la Pallanterie, succession de Jean-Baptiste Leclercq**

La **Présidente** annonce qu'à la suite de la démission de **Jean-Baptiste Leclercq** au 30 juin 2018 du Conseil de fondation de la Pallanterie, la Commune n'a reçu pour l'instant qu'une candidature, celle d'Alexandre Schwab, qui a été présentée lors du dernier Conseil municipal. Les éventuels intéressés voudront bien s'annoncer au secrétariat de la Mairie avec un C.V. au plus tard 15 jours avant le prochain Conseil municipal afin que les élections puissent être organisées.

4. Communications de l'Exécutif

a) **Meinier zone hors TiSA**

Le **Maire** lit la lettre du Président du Conseil d'État suite à la résolution du Conseil municipal du 8 février 2018 décrétant Meinier zone hors TiSA, qui priait le Maire d'informer

le Conseil municipal de la teneur de l'article 54 de la Constitution fédérale qui indique que les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération.

Sur une question de **Corinne Ménétreay, le Maire** indique que cette prise de position des Autorités a été expliquée par le biais d'un récent Meinier Infos distribué en tous-ménages. **Coranda Pierrehumbert** remarque que l'article était très complet, s'agissant d'un sujet touffu.

b) Collectif citoyen Les Changeurs, soirée autour du tracé autoroutier de la rive gauche de la traversée du lac

Le collectif Les Changeurs a organisé le 7 mars 2018 une rencontre entre les représentants des communes concernées, le Canton, un ingénieur et des participants de milieux alternatifs. **Le Maire** indique que l'Exécutif était très satisfait de cette soirée et le public très nombreux. Il a pour sa part trouvé le climat constructif, même si le Canton aurait pu être mieux représenté.

Coranda Pierrehumbert insiste sur le fait que ce débat n'était pas organisé par la Commune (qui s'est contentée de mettre la salle communale à disposition et de relayer l'information), mais par un collectif citoyen qui dépasse d'ailleurs les frontières de Meinier.

c) Projet Grèce, échanges avec Tilos

Le Maire indique que Jacques Petitpierre est actuellement à Tilos pour préparer un projet auquel il aimerait associer les élus et éventuellement la population. Cette île grecque accueille des migrants afin de relancer son économie. La Maire de Tilos souhaiterait par exemple développer une chèvreserie grâce à l'aide des migrants. Certaines synergies seraient intéressantes et une aide financière par la commission ad hoc pourrait être envisageable. Jacques Petitpierre présentera son projet au Conseil municipal lors de la séance du 19 avril et son film à la population le 3 mai prochain à la salle communale.

d) Visite de la plage de Genève

La visite de la plage de Genève avec le responsable du service d'archéologie se déroulera le samedi 21 avril entre 10 et 12 heures et sera ouverte aux conjoints des Conseillers municipaux, annonce **le Maire**.

e) Plan directeur communal (PDCom), présentation à la population

Le Maire rappelle que la présentation à la population du PDCom devait avoir lieu le 22 mars prochain. Malheureusement, les services du canton n'ont pas encore rendu leur préavis. Cette présentation est provisoirement déplacée au 23 avril à 19h30 (à confirmer).

f) Extension de l'école

La phase de développement de l'avant-projet pour l'extension de l'école a démarré. Les architectes présenteront le projet devant le Conseil municipal le 17 mai prochain avec les coûts estimés à ce jour (+/- 15 %). **Le Maire** rappelle que les containers devraient être installés dans le verger à Pâques 2019 afin qu'ils soient équipés avant le début de l'été. Le Conseil municipal devrait voter le crédit de construction y relatif en septembre 2018, et le crédit de construction pour l'école en mars 2019.

g) **Salle communale**

À la suite des questions qui sont apparues lors du dernier Conseil municipal par rapport aux dépassements liés à la rénovation de la salle communale, l'Exécutif a demandé un avis de droit. Ce sujet sera donc de nouveau à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal, conclut **le Maire**.

h) **Ligne B, bilan**

La ligne B devait, pour être viable, transporter 160'000 passagers par année. Pour l'année écoulée, la fréquentation estimée est de 145'259 usagers répartis comme suit : 60 % Chens-sur-Léman/Vésenaz ou retour, 20 % Jussy/Vésenaz ou retour, 20 % Chens-sur-Léman/Jussy ou retour. Au terme la convention qui a été signée pour 2 ans, il faudra peut-être envisager une pondération en fonction de l'utilisation des différentes populations, sachant qu'actuellement, le critère pris en compte est le nombre de kilomètres sur la commune et que Meinier est celle qui a le plus de kilomètres de ligne sur son territoire. C'est une ligne qui a tout son sens, souligne **le Maire**. De son côté, la Commune d'Anières a entrepris de sa propre initiative une étude sur une éventuelle traversée du lac jusqu'à Versoix par le biais d'une navette-passagers. Cela pourrait créer une dynamique intéressante avec la ligne B, relève-t-il.

5. Divers

a) **Repas de la caisse de secours**

En tant que délégué au feu, **Marc Jaquet** transmet les remerciements de la compagnie pour la mise à disposition de la salle communale et l'apéritif offert par la Commune. Le repas de la caisse de secours a eu beaucoup de succès, rassemblant 205 convives entre les pompiers retraités d'Arve et Lac et les actifs qui les accompagnaient. Meinier accueillera à nouveau cette journée dans 14 ans, conclut-il.

b) **Vaisselle de la salle communale, tarifs**

Sylvie Barbat, qui juge excessif de payer Fr. 7,50 pour une sous-tasse cassée, demande si l'Exécutif ne pourrait pas revoir ces tarifs. **Coranda Pierrehumbert** présume que ceux-ci avaient été fixés en fonction des prix d'achat. La commission Bâtiments & Aménagement se penchera sur cette question, indique **Etienne Murisier**. **José Burgos** en profite pour signaler que le lave-vaisselle à l'étage est en panne et **Christophe Berthelet** que la machine à café dysfonctionne de nouveau.

c) **Solidarité avec le Tibet**

Ania Schwab s'étonne de lire un article à propos du Tibet dans le dernier Meinier Infos. **Coranda Pierrehumbert** indique qu'il s'agit d'une action entreprise depuis des années à l'instigation d'une association de solidarité avec le Tibet. Mettre le drapeau du Tibet en permanence, ou alors le jour symbolique de son indépendance, le 8 mars, permet à de nombreuses communes, de Suisse ou d'ailleurs, de marquer leur désapprobation vis-à-vis de l'invasion de ce pays.

d) La Poste

Marc Jaquet craint que le jour où des discussions pourront enfin avoir lieu avec la Poste, les représentants annoncent purement et simplement la fermeture de l'office postal de Meinier. Ne serait-il pas possible d'anticiper sur ces événements plutôt que de les subir en trouvant une formule de remplacement ? **Le Maire** craint qu'une telle idée ne relève de l'utopie, car il faudrait un véritable réseau pour remplacer le géant jaune. Les commerces qui reprennent à leur compte l'exploitation du réseau postal local doivent tous être connectés au réseau postal global.

e) 50^{ème} anniversaire des 3 Coups

Corinne Ménétreay annonce que « Les 3 Coups », à l'occasion de leur 50^{ème} anniversaire, accueilleront l'humoriste Verino le samedi 19 mai. Les billets, limités à 320 et au prix de Fr. 40.-, seront en vente au Tilleul le samedi 14 avril de 10 à 14 heures. Cette information se retrouvera dans un prochain Meinier Infos.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h20.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 19 avril 2018 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Ania Schwab

.....

Valérie Sella